

LE BRETON

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

UN EXEMPLE

PAR

L'ABBÉ LE CLERC

Licencié ès lettres
Professeur de Première et du Cours de Breton
à l'Institution Notre-Dame, à Guingamp.



EN VENTE :

CHEZ L'AUTEUR
et dans les principales librairies bretonnes.

1910

LE BRETON

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

UN EXEMPLE

PAR

L'ABBÉ LE CLERC

Licencié ès lettres

Professeur de Première et du Cours de Breton
à l'Institution Notre-Dame, à Guingamp.



EN VENTE :

CHEZ L'AUTEUR

et dans les principales librairies bretonnes.

—
1910

Extrait des *Annales de Bretagne*.
Numéro d'Avril 1940.

Le breton dans l'enseignement secondaire. Un exemple.

Ce qu'on va lire est un rapport demandé pour les *Annales de Bretagne* à M. l'abbé Le Clerc, licencié ès-lettres de l'Université de Rennes, sur le *Cours de breton* qu'il a fondé il y a douze ans et qu'il dirige encore à l'Institution Notre-Dame de Guingamp.

**

Les langues celtiques sont devenues depuis 1883⁽¹⁾ matière d'enseignement supérieur à l'Université de Rennes, où M. Loth fut chargé d'un cours complémentaire transformé en chaire en 1903.

Tous les régionalistes et particulièrement ceux de Bretagne applaudirent à cette innovation. Ils y voyaient comme un gage de renouveau pour la vieille langue bretonne, et comme un encouragement pour tous ceux qui, convaincus que l'esprit breton est un riche trésor d'énergie dans le riche patrimoine de la France, travaillaient de toutes leurs forces à le conserver et à le fortifier.

Mais ils se plurent surtout à y voir une marque de haute bienveillance et de sincère estime que les pouvoirs publics donnaient enfin à l'idiome que parlent les Bas-Bretons. Pour eux c'en était fini désormais de deux préjugés invétérés : de celui qui affecte de prendre toute manifestation de la vie provinciale pour une esquisse de mouvement séparatiste, et

(1) Cours de celtique à Rennes en 1884. Il n'y a pas de chaire à Poitiers, mais M. Ernault y a fait un cours libre de 1884 à 1894.

*

de celui, assez commun en France, qui se défile de toute initiative non encore revêtue de l'estampille officielle.

Toujours est-il que la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes bénéficia, en 1883, de la largeur de vue du Ministre de l'Instruction publique.

M. Loth n'y eut pas plus tôt ouvert son cours de celtique que plusieurs étudiants s'y inscrivaient et demandaient à subir, à l'examen oral de la licence ès-lettres, une interrogation sur le moyen-breton. Mais, outre les étudiants immatriculés, des amateurs se donnèrent rendez-vous auprès de la nouvelle chaire. Le distingué professeur put même bientôt compter au nombre de ses auditeurs un de ses jeunes collègues, M. Dotin, qui avait déjà été son élève en 1883-1884.

D'autres de ses élèves lui ont fait honneur : tel M. l'abbé Buléon qui, du Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, où il était professeur, a fait rayonner autour de lui son amour ardent et éclairé de la langue bretonne. C'est lui qui suscita et guida ces grammairiens érudits et infatigables qui s'appellent MM. les abbés Guillevic et Le Goff, et dont les travaux ont donné le pas au dialecte breton de Vannes, jusqu'alors négligé, sur les trois autres dialectes de Tréguier, de Léon, et de Cornouailles.

Quand on constate l'heureuse influence exercée sur la Basse-Bretagne par la chaire de celtique de Rennes, on se prend à regretter que les jeunes auditeurs qui se pressent autour d'elle ne soient pas mieux préparés à recevoir l'enseignement qui en tombe. Si, dans les lycées et collèges, on leur donnait quelques leçons de breton, on obtiendrait, à n'en pas douter, des résultats encore meilleurs. Sans parler du profit qu'il y aurait pour eux à trouver dans cet idiome, encore plein de vigueur malgré sa vieillesse, une donnée de plus pour l'étude comparée des langues anciennes et des langues modernes, ils en retireraient cet avantage qu'ils arriveraient à le parler correctement et de manière à être compris dans les différents cantons de la Basse-Bretagne. Car on pourrait, on devrait même leur imposer la connaissance des quatre principaux dialectes bretons.

Mais pour faire valoir encore davantage cet enseignement, les amis de la Bretagne demandent qu'on lui donne une sanction officielle à l'examen du baccalauréat. Ils réclament pour lui l'honneur de figurer au programme, du moins comme langue vivante secondaire.

Serait-ce là une prétention outrée? Il serait difficile de l'affirmer et surtout d'appuyer son affirmation sur des raisons solides.

Et alors on se demande pourquoi l'autorité universitaire s'est toujours opposée jusqu'ici à ce qu'on enseignât le breton dans les lycées et collèges du pays « bretonnant ».

Peut-être a-t-elle peur de heurter de front un préjugé. Si elle proclamait et consacrait officiellement l'utilité des études bretonnes, plusieurs (ce sont ceux qui ne connaissent pas la fidélité bretonne) craindraient sans doute un réveil trop accentué de la vie provinciale en Bretagne, et par là-même un mouvement compromettant pour l'unité française.

Pure chimère que cette crainte : les vrais amis de la Bretagne l'ont souvent dit et même crié dans des protestations indignées. Et vraiment on ne saurait suspecter leur sincérité, surtout si l'on envisage seulement, comme c'est ici le cas, le côté linguistique du régionalisme. Le breton n'est parlé couramment que par les habitants de la Basse-Bretagne. Dès lors quelle apparence y a-t-il que, pour une question de langage qui ne dit rien à leurs frères de la Haute-Bretagne, ils puissent, en supposant qu'ils le veuillent, les entraîner avec eux dans un mouvement qui les séparerait les uns et les autres de la mère-patrie? Mais ils ne le voudront jamais : ils aiment trop la France pour cela. Ils l'aiment comme l'aimaient les Bretons de la reine Anne, auxquels on fit accepter de plein gré la qualité de Français.

Rien ne peut donc justifier la défiance dans laquelle les pouvoirs publics ont tenu jusqu'ici les propagandistes de la langue bretonne. N'importe : la prévention subsiste chez eux et même (ou plutôt *par là même*, car on aime en France à l'excès la tutelle de l'Etat) dans l'opinion publique.

C'est cet état d'esprit qui a paralysé jusqu'ici tous les efforts tentés, depuis vingt-cinq ans qu'on enseigne le celtique à l'Université de Rennes, pour faire obtenir droit de cité au breton dans les lycées et collèges de l'Etat.

**

Peut-être au moins les établissements libres d'enseignement secondaire, que n'enchaîne point la réglementation uniforme imposée à tous les siens par l'Etat, ont-ils usé de leur liberté au profit du breton ?

Il n'en a rien été pendant les dix premières années qui suivirent le jour où le celtique franchit le seuil du palais universitaire de Rennes.

Enfin parut M. François Vallée. Depuis qu'en 1886 il avait goûté les leçons de M. Loth, il s'était adonné de tout cœur à l'étude du breton. Quand il crut le connaître suffisamment au point de vue scientifique et pratique, il se mit à l'enseigner, en 1896, à l'Ecole Saint-Charles de Saint-Brieuc. Il n'avait eu aucune peine à en obtenir l'autorisation de l'éminent directeur, M. l'abbé Lebon, qui, quoique n'étant pas lui-même Breton, concevait néanmoins, tant il avait l'esprit large, tout le profit que de jeunes Bretons pourraient retirer de cet enseignement.

D'ailleurs, une circonstance des plus heureuses favorisa l'initiative hardie du professeur. Il trouvait à l'Ecole, comme élève de seconde, un adolescent du nom de François Jaffrenou, celui qui, à l'Institution Notre-Dame de Guingamp, où il avait étudié jusque-là, ne manquait jamais d'écrire en tête de ses copies, à la suite de son nom, les mots « *de Cornouaille* ». C'est dire qu'il y avait en lui une âme bien bretonne. Il devait donner toute satisfaction à son nouveau maître, d'autant plus qu'il parlait d'une façon impeccable sa langue maternelle. Malheureusement il n'y avait parmi ses condisciples que fort peu de « bretonnants », les classes aisées, auxquelles ils appartenaient, restant toujours, sauf

de rares exceptions, asservies au préjugé qui assimile le breton à un vil patois.

Plusieurs d'entre eux tinrent néanmoins à profiter de l'occasion qui s'offrait à eux de connaître le breton et se présentèrent au cours de M. Vallée. Mais ils durent se mettre d'abord à l'étude des principes sur lesquels repose la grammaire bretonne, et, malgré leur bonne volonté et le savoir-faire de leur maître, ils se trouvèrent aux prises avec de nombreuses difficultés. Pour y faire face il leur eût fallu beaucoup de temps et un travail soutenu. Mais comme leurs études régulières les absorbaient déjà, ils durent mesurer avec parcimonie le temps qu'ils consacraient à une étude de surrogation.

Néanmoins M. Vallée put, pendant un certain temps, réunir autour de sa chaire, une heure par semaine, un petit groupe d'élèves studieux. Il ne supprima son cours qu'après avoir constaté par expérience que, dans les conditions où il était établi, il était incompatible avec les exigences toujours croissantes des programmes officiels.

Mais il n'avait point perdu son temps. Outre qu'il avait appris à ses élèves les premiers éléments de la grammaire bretonne, et fait éclore en eux le désir de pousser plus tard leurs études dans ce sens, il avait provoqué, chez un de ses anciens condisciples de l'Ecole Saint-Charles et du Cours de celtique de Rennes, une initiative heureuse qui aboutit à la création d'un Cours de breton à l'Institution Notre-Dame de Guingamp.

**

Nous sommes en octobre 1897, à la rentrée des classes. Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame, M. l'abbé Guyomard, entra facilement, en Breton éclairé qu'il est, dans les vues de celui qui écrit ces lignes et qui lui proposait de fonder un Cours de langue bretonne dans son établissement. Il voyait que ce Cours, dans les conditions où il devait être établi,

n'entraînerait aucun inconvénient, et apporterait même avec lui plus d'un précieux avantage.

Voici en effet les principes que l'on mettait à la base de l'œuvre et les grandes lignes du programme qui devait la conditionner.

Tout d'abord il faut éviter, à tout prix, de nuire aux études régulièrement établies. Aussi est-il convenu qu'une heure seulement par semaine sera consacrée au breton, et qu'elle sera prise dans la journée du jeudi, aux dépens d'une étude libre.

De plus, l'assistance au cours ne sera pas rigoureusement obligatoire pour les élèves inscrits. Si, pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas réussi à se réserver l'heure de loisir nécessaire pour y venir, ils pourront rester à l'étude pour y préparer la classe normale du lendemain. De même, on ne prévoit aucune sanction disciplinaire pour les cas où l'élève n'aurait pas appris sa leçon ou n'aurait pas fait son devoir. La seule sanction à faire intervenir sera une récompense pour les élèves les plus méritants. Mais cette récompense ne manquera pas d'exciter vivement l'émulation. Elle consistera, au cours de l'année scolaire, en brochures bretonnes imprimées sur feuilles volantes ou en brochures bretonnes, et, à la fin de l'année, en prix et en nominations qui figureront officiellement au palmarès.

Quant aux punitions proprement dites, on n'en infligera jamais. L'élève qui aura montré pour le travail ou pour la discipline une mauvaise volonté trop évidente sera tout simplement renvoyé à l'étude et exclu du cours pour un temps ou, en cas de récidive, pour toujours.

Mais on prévoit qu'il n'y aura lieu que très rarement d'appliquer cette sanction, le cours devant présenter par lui-même de si grands attraits que le fait d'en être exclu constituerait la plus mortifiante des punitions.

On sait en effet combien les enfants bas-bretons apprécient, dans les établissements scolaires où l'usage courant de leur langue maternelle est interdit, l'avantage de pouvoir la parler

librement. Or ils auront cette jouissance au cours de breton : il leur sera même défendu d'y parler français. Ils n'auront d'ailleurs pas à craindre de manquer à la politesse en parlant devant quelqu'un une langue qu'il ne connaît pas. L'on n'admettra au cours que les élèves « bretonnants ».

L'on veut avant tout qu'en étudiant le breton les élèves n'aient pas à fournir un travail absorbant, et ne nuisent pas ainsi à leurs études classiques : le travail qu'ils auront à fournir devra être pour eux un délassement plutôt qu'une fatigue.

Nous ne craignons pourtant pas qu'en rétrécissant de cette manière notre champ de recrutement, nous venions à manquer d'étudiants. L'Institution Notre-Dame compte ordinairement parmi ses élèves de quatre-vingts à cent « bretonnants ». C'est là un grand avantage que M. Vallée ne trouvait pas à l'Ecole Saint-Charles. S'il l'y avait trouvé, il n'aurait pas eu besoin, pour y mettre le breton en honneur, de s'adresser à des amateurs qui désiraient l'apprendre comme ils apprenaient l'anglais ou l'allemand et avaient par là même à s'imposer une tâche au-dessus de leurs forces.

A Guingamp, parce que l'élément bas-breton occupe une place importante dans le personnel scolaire, nous pouvons proposer à nos amateurs de breton un but beaucoup plus facile à atteindre : ils auront, non à acquérir la connaissance du breton, mais à s'y perfectionner, en apprenant à le lire et à l'écrire correctement, et à s'en servir pour composer en prose ou en vers.

Mais voici encore, à propos du recrutement de nos étudiants, une mesure restrictive que nous croyons devoir prendre, pour ne pas être débordés par le nombre trop grand des demandes d'inscription et pour ne pas compromettre, d'autre part, le succès des examens qui couronnent en fin d'année les études secondaires.

Pourront seuls suivre le cours de breton les élèves de Troisième et de Seconde qui font du latin, et ceux de Quatrième et de Troisième qui n'en font pas. Cette catégorie

d'élèves, ne se préparant pas immédiatement aux examens, peut impunément prélever en faveur du breton une heure ou une heure et demie par semaine sur le temps laissé libre par le règlement de la Maison.

Pour résumer en une phrase tout ce qui a été dit sur les conditions dans lesquelles doit s'établir le Cours de breton à l'Institution Notre-Dame, nous reproduisons ici une formule explicative qui s'imprime tous les ans au palmarès : « Le cours de breton est destiné aux élèves des classes supérieures qui ne se préparent pas immédiatement aux examens et qui désirent *se perfectionner* dans la connaissance de la langue bretonne ».

**

Le « perfectionnement » auquel on se propose de soumettre les élèves du Cours de breton ne comporte actuellement à l'Institution Notre-Dame que des études élémentaires. Inutile de les pousser plus avant, puisque leur savoir ne pourrait pas encore être contrôlé par un jury officiel. Il leur importe surtout d'arriver à lire et à écrire correctement le breton. On s'abstiendra, par exemple, de les initier à la théorie des mutations ou à celle des conjugaisons personnelle et impersonnelle. A quoi bon leur imposer ce travail ? On les suppose aptes à parler correctement leur langue maternelle.

Apprendre à lire le breton est l'affaire d'un petit nombre d'exercices oraux. Mais apprendre à l'écrire suppose la connaissance de l'orthographe et demande par suite plus de temps et d'application.

L'orthographe bretonne en effet, à l'exemple de l'orthographe française d'aujourd'hui, doit être soumise à des règles fixes, qui soient suivies par tous les écrivains. Elle est encore loin, hélas ! d'être arrivée à cette unité si désirable. Cependant les écrivains du pays de Vannes ont eu le bonheur, il y a six ans, de voir l'orthographe de leur dialecte codifiée par MM. les abbés Guillevic et Le Goff, et se font tous un devoir de se mettre à leur école. Peu après, l'auteur

de ce rapport, en composant une *Grammaire du breton trégorrois* sur le plan de la leur et d'après les mêmes principes, leur donnait la main au nom de la plupart des écrivains de son pays. Et pendant ce temps M. Vallée écrivait *Le Breton en 40 leçons*, et provoquait des réunions d'écrivains, essayant d'étendre la réforme orthographique jusqu'aux pays de Léon et de Cornouaille. Il n'a pas encore réussi autant qu'il le désirerait : mais il a obtenu l'adhésion des écrivains les plus en vue du Léon. Il y a lieu d'espérer que les autres suivront.

Quoi qu'il en soit, c'est une orthographe rationnelle, celle dont les principes sont exposés dans la *Grammaire* de leur maître, que suivront les étudiants bretons de l'Institution Notre-Dame.

Pourtant on ne leur fera pas une obligation de posséder et d'étudier cet ouvrage. Il leur suffira généralement, pour avoir la clef de la véritable orthographe, d'examiner de près des textes bretons régulièrement écrits. Au maître de les guider dans l'observation de certains principes avec lesquels ils doivent nécessairement compter. C'est ainsi, par exemple, qu'il appellera leur attention sur l'emploi de la lettre *h* dans les adjectifs possessifs et dans les pronoms personnels, sur le choix entre les consonnes fortes ou les consonnes faibles qu'il convient de mettre à la fin des mots, sur l'emploi des particules verbales *a* et *e*, etc.

Des explications de ce genre, données fréquemment à l'occasion de la lecture des textes ou de la correction des devoirs, ne manqueront pas de faire acquérir en peu de temps à un élève sérieux et observateur l'habitude d'écrire le breton avec une correction suffisante.

Dussé-je avancer un paradoxe, je dirai même que le maître, pour s'acquitter avec fruit de sa tâche, n'a pas besoin de posséder à fond toutes les règles de la grammaire. Ceci, je l'affirme d'après ma propre expérience, puisqu'en 1897, au moment où je fondai le Cours de breton à l'Institution Notre-Dame de Guingamp, j'étais loin d'être familier avec les

règles de l'orthographe bretonne. C'est en lisant attentivement le texte de *Kroaz ar Vretoned*, texte déjà écrit à cette époque d'après des principes déterminés, c'est surtout en me mettant à l'école de M. Vallée en 1901 pour donner à *Ma Beaj Jerusalem* une forme à peu près correcte, que je me suis pourvu du léger bagage orthographique dont peut, à la rigueur, se contenter le professeur d'un cours pratique de breton (1).

Or c'est bien un cours pratique et non un cours théorique de breton qu'il s'agit de professer à Guingamp. Qu'on ne s'étonne donc pas de la large part que son programme d'études donne à la méthode empirique.

Cette méthode, appliquée à propos, a beaucoup de bon, et je n'y ai pas renoncé même à partir du moment où j'ai acquis du breton une connaissance plus scientifique. Et je me garderai d'autant mieux de l'abandonner que je voudrais montrer par l'exemple aux maîtres « bretonnants » de l'enseignement primaire ou secondaire qu'aucune classe n'est plus facile à faire qu'un cours de breton destiné à des élèves également « bretonnants ».

*
**

Mais quels moyens employer pour le faire avec tout le fruit qu'on est en droit d'en attendre? Tout d'abord la lecture expliquée, puis la version et le thème, la composition en prose et même en vers, enfin, si les circonstances s'y prêtent, le chant.

Les élèves devront débiter par des lectures publiques. Mais on aura soin, pour s'assurer qu'ils ont bien compris le texte, de le leur faire traduire, au pied levé, en français correct. C'est aussi le moment de leur donner des explications relatives à l'orthographe, moyen excellent pour développer en eux cet esprit d'observation que nous avons placé à la base de notre méthode.

(1) En 1899 et en 1900, M. l'abbé Le Goas a suppléé le fondateur dans la direction du cours de breton de Guingamp.

La lecture expliquée deviendra ainsi une initiation simultanée à la manière de rendre en français certaines tournures bretonnes et à la manière d'écrire le breton correctement.

Mais ce double avantage sera procuré encore beaucoup mieux par les exercices que la pédagogie a reconnus les plus propres à assouplir et à développer l'intelligence : la version et le thème. Au maître de faire un choix judicieux des textes à traduire : il préférera, surtout pour le thème, des récits très simples que le traducteur puisse faire passer dans l'autre langue sans avoir besoin d'un dictionnaire. Il pourrait même lui indiquer à l'avance la façon de rendre tel mot qui d'ordinaire ne se trouve pas dans le vocabulaire intellectuel d'un débutant.

Car c'est là, semble-t-il, le vocabulaire qu'il faut, de préférence aux vocabulaires écrits, habituer l'enfant ou l'adolescent à manier. Rien de plus profitable pour lui que de peser l'équivalence des termes bretons et des termes français qui lui sont familiers. Et, en outre, quelle satisfaction pour lui de découvrir dans sa mémoire un trésor d'expressions assez riche pour lui permettre de rendre en deux langues les idées que recèle son intelligence! Sans nul doute, il lui sera plus agréable de l'exploiter et, avec l'aide de son maître, de l'enrichir encore, que de feuilleter des dictionnaires ou des vocabulaires.

D'ailleurs, ces livres coûtent assez cher, sans avoir pour cela plus de valeur pratique. A l'heure qu'il est, il n'y a pas un seul dictionnaire complet de la langue bretonne. Seul le dialecte de Vannes a les siens : le dictionnaire de Châlons, avec les formes du bas et du haut vannetais, réédité par M. Loth, et le dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes, auquel son auteur, M. Ernault, compte donner avant peu un supplément. Seul aussi il a deux vocabulaires spéciaux, œuvres de MM. Guillevic et Le Goff. Par rapport à lui les autres dialectes sont dans un état d'évidente infériorité. Heureusement on travaille en ce moment à les réhabiliter, et cette fois pour de bon.

Aussi bien, en supposant que les dictionnaires et vocabulaires tant désirés tardent un peu à paraître, le cours de breton de Guingamp ne souffrira point de ce retard : on n'y a pas absolument besoin de ces livres, pas plus, nous l'avons vu, que de grammaire.

C'est le cas de dire que les frais d'études y sont insignifiants. Une seule brochure bretonne peut, à la rigueur, constituer la bibliothèque du jeune étudiant. Mieux vaudrait cependant, à moins qu'on ne craigne d'éveiller trop sa curiosité et de l'exposer ainsi à perdre un temps que réclameraient d'autres études, l'abonner à une publication périodique, telle que la revue mensuelle *Dihunamb* ou le journal hebdomadaire *Kroaz ar Vretoned*. En faisant une mention spéciale de ces deux publications, on ne veut pas faire entendre que les autres ne les valent pas pour le fond. Mais celles-ci ont seules l'avantage d'être écrites tout entières d'après le système rationnel d'orthographe récemment adopté par un groupe important d'auteurs bretons.

Quand cette orthographe aura livré ses secrets à l'élève, c'est-à-dire, s'il est assez intelligent, et s'il a environ une heure de classe par semaine, au bout de trois ou quatre mois, il pourra aborder l'art de la composition. Il le fera même volontiers, pour peu qu'on lui donne à traiter des sujets simples qui ne dépassent pas la portée de son expérience ou de sa faculté d'invention. D'ailleurs, il arrivera souvent (le cas s'en présente une fois de plus cette année à Guingamp) que l'élève, trouvant trop terre à terre la traduction de textes, se mette de lui-même à composer et apporte au maître, un beau jour, au lieu d'une version ou d'un thème, un petit récit de son cru. Il n'y a plus qu'à le laisser voler de ses propres ailes, sauf à le soutenir et à le diriger dans ses premiers essais.

Bien mieux, au moment où j'écris ceci, je reçois un élève de quinze ans qui vient m'apporter un travail. « C'est encore un conte, n'est-ce pas ? — Oui, Monsieur, mais j'ai fait aussi une petite poésie ». Et, de fait, une trentaine de vers sont

alignés sur une feuille de papier, « Mais, mon ami, vous avez tort de tant vous occuper du breton. Vous allez nuire à vos autres études. — Oh! non, Monsieur : je n'ai mis qu'une demi-heure à faire la poésie ».

Et ce n'est pas ici un cas isolé. Loin de s'en plaindre, le professeur s'en félicite : il est alors en présence de vocations poétiques qu'il mettra encore tout son soin à diriger. Toutefois, il devra contenir l'ardeur du jeune barde jusqu'à la fin de ses études classiques, car il ne faut pas que l'on puisse reprocher aux études bretonnes de compromettre le succès des autres.

Le jeune rimeur apprendra de lui-même la technique des vers, s'il se familiarise avec les œuvres poétiques et surtout s'il meuble sa mémoire de pièces correctement écrites. Aussi se fera-t-on un devoir de faire apprendre par cœur quelques vers à tous les élèves qui suivent le cours. C'est, d'ailleurs, une manière de leur fournir des thèmes de chants. Or le chant devra, autant que possible, être en honneur auprès d'eux. A vrai dire, ce sera leur exercice favori, au point que, si le maître croit devoir les punir tous, il ne saurait leur infliger une punition plus vivement sentie que la suppression du chant.

L'on y consacre, tout au plus, un quart d'heure de chaque classe, et toujours le dernier quart d'heure. La peur de ne pas voir arriver ce moment si précieux suffit parfois à rendre les élèves plus attentifs aux leçons du maître pendant la première partie de la classe.

••

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme que l'on suit au Cours de breton établi à l'Institution Notre-Dame de Guingamp. Inutile de descendre dans les détails pour montrer comment il est suivi.

Il convient au contraire de mentionner les moyens d'émulation qui incitent les élèves à mieux travailler.

Dans le courant de l'année scolaire, il arrive à ceux qui sont classés les premiers dans les compositions en dictée bretonne de recevoir en récompense des brochures ou d'autres imprimés. Mais la sanction honorifique à laquelle ils attachent le plus d'importance est l'inscription officielle de leurs noms au palmarès de la distribution des prix. Or, pour la mériter, il faut un travail soutenu, puisque toutes les leçons de récitation et tous les devoirs de l'année scolaire entrent en ligne de compte pour la désignation des lauréats.

Il va sans dire que les élèves de deuxième année ne concourent pas avec ceux de première année. Il faut, pour qu'on en vienne là, qu'ils aient fait peu de progrès et qu'ils soient atteints, sinon même dépassés, par les nouveaux. Le cas s'est présenté à l'Institution Notre-Dame, et le palmarès en fait foi, puisqu'il n'indique pas tous les ans le sectionnement du cours.

Fort heureusement, c'est l'exception. D'ordinaire, le palmarès libelle ainsi l'énoncé des matières pour les prix de breton :

1^{re} année.

- 1° Lecture, explication et récitation.
- 2° Exercices de traduction.

2^e année.

- 1° Lecture, explication et récitation.
- 2° Rédaction en prose.
- 3° Rédaction en vers.

Quelquefois les deux derniers titres sont réunis sous la rubrique *Rédaction en prose et en vers*, d'autres fois sous la rubrique *Rédaction* : cela dépend des travaux fournis pendant l'année scolaire.

Le nombre des concurrents varie entre quinze et trente : d'où variation aussi dans le nombre de prix et d'accessits à décerner.

Parmi les livres que l'on donne en récompense, quelques-

uns sont offerts régulièrement chaque année par l'*Union Régionaliste Bretonne* ou par des personnalités qui s'intéressent beaucoup au breton, comme M. le marquis de l'Estourbeillon, directeur de l'U. R. B., et M. Le Moal (*Dir-nador*), rédacteur en chef de *Kroaz ar Vretoned*. Ces prix sont d'autant plus convoités qu'ils portent la dédicace du donateur et qu'ils se présentent ordinairement sous une riche reliure.

Un autre moyen d'émulation non moins efficace, c'est l'inscription des meilleurs devoirs bretons sur un cahier d'honneur. Une centaine y figurent déjà : de quoi faire un recueil dont la lecture ne manquerait pas d'intérêt. Il en est qui ont une véritable valeur. Quelques pièces de vers ont même été couronnées dans les concours de GWERZ ou de SONES que l'*Union Régionaliste Bretonne* organise tous les ans depuis 1899, année de sa fondation : tel *Kan-bro-Breiz-Izel* d'Alexandre Marion (*Herbot*)⁽¹⁾, qui, au concours de 1900, fut déclaré digne d'une mention honorable ; tel *Kenavo* de François Le Dû (*Roc'hIann*), qui valut à l'auteur, en 1907, un deuxième prix de 20 francs; tel *An Ebn hag ar Sparfel* de Pierre Le Bourdonnec (*Lanvrug*), classé premier avec 25 francs parmi les *gwerz* présentées au même concours de 1907 ; tels enfin *Ar Rec'hel* et *Al Lann*, deux sonnets du même *Lanvrug*, honorés la même année d'une médaille d'argent.

L'*Association artistique et littéraire de Bretagne* couronna aussi en 1904 et en 1905 plusieurs poésies de *Roc'hIann*.

D'autres compositions poétiques obtinrent l'honneur de l'insertion dans *Kroaz ar Vretoned*. Il en est même qui furent l'objet d'un tirage spécial, comme *Kleron Malakoff* et *Ar Falc'herien* d'Auguste Le Bourdonnec (*Barz Plouilio*). Elles parurent aussi à M. l'abbé Guégan, un compositeur à l'âme toute bretonne qui fait honneur à l'Institution Notre-Dame, mériter de servir de thème à une mélodie. Aujourd'hui encore elles font partie de notre répertoire de chant. Nous chantons aussi volontiers *Ar Ramoner* de Yves Brochen (*Potr-Prat*) et

(1) Les jeunes bardes aiment à signer leurs œuvres d'un pseudonyme.

Kevredigez de François Le Dù, qui ont été harmonisés par le même maestro.

Une autre œuvre d'élève, c'est le *Kan Kolaj Gwengamp*, d'Alexandre Marion, qui se chante sur l'air de *Bro Goz ma zadou*. En voici le refrain, que les élèves du Cours de breton chantent avec un enthousiasme facile à comprendre :

Gwengamp ! d'it eo hon c'halono.
Keit ma vo gwad 'n hon gwazio,
'Vit da zifenn ni a zavo (1).

L'auteur n'a pas longtemps entendu chanter son œuvre, puisqu'il est mort à l'âge de vingt ans, malheureusement pour la Muse bretonne.

Mais d'autres anciens élèves, plus heureux que lui, peuvent goûter ce plaisir. L'on conviendra qu'il y a là un stimulant actif pour faire éclore des vocations de rimeurs bretons et même des vocations de bardes.

**

Si, d'ailleurs, l'on se souvient que le désir d'avoir des prix et celui d'inscrire des travaux au cahier d'honneur sont de nature à susciter des prosateurs, on ne s'étonnera pas que l'ardeur d'écrire travaille plus d'une jeune âme au Cours de breton de Guingamp. Comme nous l'avons vu, le maître doit même parfois la refréner. Il a peur en effet qu'elle ne se développe au détriment des études classiques.

Mais jusqu'ici il n'a pas vu arriver ce qu'il craint. Les diplômes ou certificats officiels obtenus depuis douze ans par ses élèves sont là pour le rassurer. Sur 25 lauréats (premiers prix) du Cours de breton, 18 ont réussi aux examens du baccalauréat, dont 4 avec la mention *assez bien*. Encore faut-il ajouter que deux de ces lauréats, n'ayant pas fait un cours complet d'études secondaires, n'ont subi aucune épreuve.

(1) Guingamp ! à toi sont nos cœurs.
Tant qu'il y aura du sang en nos veines,
Pour te défendre nous nous lèverons.

Au surplus, quelques études qu'ils aient faites, nos lauréats bretons, et, comme eux, leurs camarades moins heureux, sortent de l'Institution Notre-Dame, sinon avec une connaissance raisonnée de leur langue maternelle, du moins avec la résolution de la parler partout sans honte, de l'employer dans leurs écrits et au besoin de la défendre contre ses détracteurs. Il y a plus : c'est à la défense de l'esprit breton, sous quelque forme qu'il se manifeste, qu'ils sont décidés à se consacrer.

Quelques-uns d'entre eux ont déjà donné des preuves de leur esprit d'initiative et de leur dévouement.

Ainsi Louis Morice (*Penn-dero*), de Saint-Agathon, a su organiser une troupe d'acteurs populaires (*Pôted Gwir-Zikour*) qui s'est fait applaudir sur maint théâtre au cours des années 1908 et 1909, notamment à Guingamp, à Morlaix et à Pontrieux.

Tout laboureur qu'il est, il sait aussi manier la plume : plusieurs fois il a collaboré à la presse bretonne périodique. Il en est de même de François Le Dù, dont les œuvres révèlent une âme de véritable barde.

Pour montrer comment il se forme à notre Cours de breton des apôtres non seulement de la langue bretonne, mais de l'esprit breton, il suffit de citer les noms suivants : celui d'Aimé Riou, de Quemper-Guézennec, qui, faisant son service militaire à Reims en 1908 et 1909, y a fondé et fait prospérer un cercle pour les Bretons « bretonnants » de la garnison ; celui d'Auguste Coty, de Vieux-Marché, et celui de Joseph Le Bourhis, de Pédervec, tous deux étudiants en médecine à Nantes. C'est l'initiative de ceux-ci qui, au commencement de 1909, a mis sur pied, dans le quartier populaire de Chantenay, une Société dont les membres, tous Bretons « bretonnants », se réunissent régulièrement le dimanche pour se récréer « à la bretonne ».

**

De tels résultats, obtenus grâce à quelques leçons élémentaires de breton données dans un établissement d'enseigne-

ment secondaire de Basse-Bretagne, montrent quel bien se produirait si cet exemple était généralement suivi.

Il va de soi que l'auteur de ce rapport appelle de tous ses vœux le jour où il en sera ainsi. On lui permettra aussi de renouveler, en terminant, un autre vœu qu'il a déjà exprimé : c'est que les élèves qui se présentent au baccalauréat puissent présenter le breton au moins comme langue vivante secondaire.

Si l'autorité universitaire agréait ce dernier vœu, il y aurait lieu évidemment de pousser l'étude du breton plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici à l'Institution Notre-Dame de Guingamp. Mais rien de plus facile, car on pourrait y consacrer beaucoup plus de temps. Quant au programme qui la réglerait, MM. Loth, Ernault, Le Braz et Dottin, assistés, s'ils voulaient, de quelques autres spécialistes, n'auraient pas de peine à l'élaborer.

L'Abbé L. LE CLERC.

Licencié ès lettres de l'Université de Rennes, professeur de Première et du Cours de breton à l'Institution Notre-Dame de Guingamp.

DU MÊME AUTEUR :

1° **Ma Beaj Jeruzalem**, in-12 de 400 pages, avec 50 dessins de Th. BUSNEL, et un plan de Jérusalem.

2 fr. 50; — franco : 2 fr. 75.

2° **Grammaire bretonne** du dialecte de Tréguier.

(La 1^{re} édition, parue en 1908, est épuisée; la 2^e édition paraîtra prochainement et sera vendue 3 fr.).

3° **Exercices bretons** correspondant à la **Grammaire**.

(Thèmes, versions, mots groupés par le sens, lexiques).

3 fr.; — franco : 3 fr. 25. — *Vient de paraître.*

*Ces trois ouvrages en vente à la librairie Prud'homme à Saint-Brieuc,
et chez l'auteur, à Guingamp.*

4° **Ma Beaj Londrez**, in-12 de 200 pages.

1 fr. 50; — franco : 1 fr. ~~65~~. — *Vient de paraître.*

*En vente à l'Imprimerie Saint-Guillaume, à Saint-Brieuc,
et chez l'auteur, à Guingamp.*
